



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2019, le 19 juin, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Étaient présents :

M. René ACREMENT, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Maurice HERIAT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Fernand PHILIPPE, M. Guy SERVANT, M. Éric TAVERNE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME

### Étaient excusés avec pouvoir :

M. Jacques LAMBLIN pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. François GENAY pouvoir à M. Christian GEX.

### Étai(ent) excusé(s) :

M. Philippe ARNOULD, M. Guy BIENTZ, Mme Claudine COLAS, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, Mme Dominique JACQUOT, M. Francis LARDIN, M. Jean-Paul MARTIN  
M. Jean-Christophe AUBERT remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Annie FARRUDJA remplacée M. Maurice HERIAT, M. Jacques PISTER remplacé M. Fernand PHILIPPE, M. Jonathan KURKIENCY remplacé M. Guy SERVANT, M. Frédéric MAILLIOT remplacé M. Éric TAVERNE

**Voix consultatives** : Mme Sophie LEHE était présente et M Claude RICHARD était excusé.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Damienne VILLAUME.

### 2019-037 : ADMINISTRATION GENERALE : ATTRIBUTION MARCHÉ SITE INTERNET

Le site actuel a été mis en ligne en janvier 2008. Il n'est plus adapté à l'utilisation actuelle et doit donc être remplacé. Ainsi, il a été décidé de formaliser une consultation sur la base de 3 grands objectifs :

#### - **Faciliter l'accès à l'information**

Le site doit concerner tous les acteurs du Pays du Lunévillois et regrouper en un support unique, l'ensemble des informations. Le but, avec une présence unique sur internet, est de gagner en visibilité et lisibilité mais surtout de faciliter aux internautes l'accès à l'information sur les missions et l'actualité.

#### - **Inciter à la visite**

La charte graphique du site doit permettre aux supports photos et vidéos de jouer un rôle d'incitateur à la visite. L'offre de services en ligne proposera notamment : téléchargement de documents, dépôt de demande de renseignements. La navigation entre les différents volets doit donc être la plus fluide possible.

#### - **Faciliter la prise de contact avec le Pays**

La volonté est que le Pays soit désormais une « porte d'entrée pour ses différents volets d'intervention.

La publicité a été effectuée sur la plateforme de dématérialisation KLEKOON, au BOAMP ET JOE la consultation ayant pour date limite de retour des offres le vendredi 14 juin 2019 à 12H00.

10 candidats ont déposé une offre dans les délais et il a été procédé à l'ouverture des plis le vendredi 14 Juin 2019 à 15H00.

Au vu du rapport d'analyse, il est proposé d'attribuer le marché à la société ILLICOWEB pour un montant de 11 670 € H.T. et de retenir le montant de 750 € HT comme coût journalier de formation sur site, dans les conditions exposées au sein du mémoire technique de la société ILLICOWEB

Sur proposition de Monsieur le Président et vu le rapport d'analyse, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la création, l'hébergement et la maintenance du site internet à la société ILLICOWEB pour un montant de 11 670 € HT
- **ACCEPTE** le montant fixé par ILLICOWEB de 750 € par journée de formation dans les conditions exposées au marché susmentionné,
- **AUTORISE** le Président à notifier le marché correspondant à l'entreprises retenue,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce marché,
- **AUTORISE** le Président à solliciter toute subvention possible dans ce dossier et à signer les conventions de partenariat en découlant,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2019 et le seront sur les suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président, Hervé BERTRAND

